

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **samedi 10 octobre 2020 à 9 heures** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Muriel KUBICKÉ, Etienne FENART, Rosemay BOURBON, Bertrand CASSÉ, Michelle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Annick BAUDOIN (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) et Igor OLSEVSCHI

Secrétaire de séance : Muriel KUBICKÉ

Ordre du jour :

1. Délibération à prendre pour se prononcer sur l'extension du périmètre de la CDC Sauldre et Sologne par l'intégration de la commune de Nançay au 1^{er} janvier 2021.
 2. Concert de St-Hubert et Arbre de Noël des enfants et des aînés
 3. Questions diverses
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9 heures 10 et donne lecture de l'ordre du jour. Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après la dernière réunion il était très mal à l'aise, car tous les conseillers parlaient en même temps et que beaucoup de conservations lui ont échappé. Il demande à l'assemblée de parler les uns après les autres, mais pas tous en même temps.

Est désigné secrétaire de séance : Madame Muriel KUBICKÉ

1- Délibération à prendre pour se prononcer sur l'extension du périmètre de la CDC Sauldre et Sologne par l'intégration de la commune de Nançay au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, la commune de Nançay, membre de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la fusion de cette dernière avec la Communauté de communes des Villages de la forêt, a demandé par délibération en date du 11 septembre 2020 son intégration à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la date du 1^{er} janvier 2021.

Les membres du conseil communautaire Sauldre et Sologne réunis le 28 septembre dernier à Aubigny-sur-Nère, ont approuvé à l'unanimité l'intégration de la commune de Nançay à la Communauté de communes Sauldre et Sologne au 1^{er} janvier 2021.

Il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette extension de périmètre de la Communauté de communes Sauldre et Sologne, par délibération concordante, dans les trois mois suivant cette notification.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que c'est la commune de Nançay qui a demandé à adhérer à la CDC Sauldre et Sologne, car ils se sentent plus proche de notre territoire que de Vierzon à qui ils étaient rattachés à Vierzon depuis 1 an.

Extrait de la délibération de la CDC Sauldre et Sologne en date du 28 septembre 2020



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

S E O

ID : 018-200000933-20200928-2020_09_057-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 22 septembre deux mille vingt, se sont réunis à la salle des fêtes d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Mme Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 28 septembre 2020

Délibération n° 2020-09-057

Extension du périmètre de la Communauté de communes par l'intégration de la commune de Nançay au 1^{er} janvier 2021

Conseillers en exercice : 37

Conseillers présents : 34

Nombre de votants : 35

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Philippe STROOBANT, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, M. Xavier ADAM, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, Mme Murielle PATRON-BAZIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Catherine HUPPE, Mme Dominique TURPIN, M. Yves FROMION, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU, M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoir : Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,

Absents : Mme Déborah VEILLAT, M. Jean-Marc RUIZ

Secrétaire de séance : M. Xavier ADAM

La commune de Nançay, membre de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la fusion de cette dernière avec la Communauté de communes des Villages de la forêt, a demandé par délibération en date du 11 septembre 2020 son intégration à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la date du 1^{er} janvier 2021.

Selon les dispositions de l'article L.5214-26 du CGCT, par dérogation à l'article L.5211-19 du même code, une commune peut être autorisée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande.

La collectivité à l'initiative de la demande doit élaborer un document présentant une estimation des incidences de cette modification sur les ressources, sur les charges, sur le personnel de la commune et des EPCI. Ce document est ensuite transmis aux organes délibérants dont l'avis ou l'accord est requis, ainsi qu'à la CDCI. Il doit également être mis en ligne sur les sites internet des EPCI concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-26 et L.5211-18, Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes Sauldre et Sologne d'accueillir la commune de Nançay, reconnue pour ses attraits scientifiques, gastronomiques, culturels, artistiques et sportifs,

Vu la délibération de la commune de Nançay en date du 11/09/2020 demandant son adhésion à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la date du 1^{er} janvier 2021,

Vu le document d'incidences établi par la commune de Nançay annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 septembre 2020,

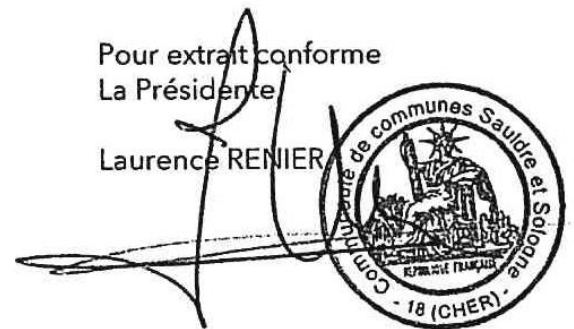
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : ACCEPTE la demande d'adhésion de la commune de Nançay à la Communauté de communes Sauldre et Sologne au 1^{er} janvier 2021.

Article 2 : NOTIFIE cette décision aux maires des communes membres de la Communauté de communes afin que les conseils municipaux puissent se prononcer pour avis sur l'admission de la commune de Nançay dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Pour extrait conforme
La Présidente

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/09/2020 et de sa publication le 29/09/2020

PROPOSITION DE DELIBERATION

Objet : Extension du périmètre de la communauté de communes Sauldre et Sologne portant intégration de la commune de Nançay

En vertu de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, la commune de Nançay, membre de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la fusion de cette dernière avec la Communauté de communes des Villages de la forêt, a demandé par délibération en date du 11 septembre 2020 son intégration à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la date du 1^{er} janvier 2021.

Par délibération n°2020-09-057 en date du 28 septembre 2020, le conseil communautaire Sauldre et Sologne a approuvé à l'unanimité l'intégration de la commune de Nançay à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2021.

Il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette extension de périmètre de la Communauté de communes Sauldre et Sologne, par délibération concordante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-26 et L.5211-18,

Vu la délibération de la commune de Nançay en date du 11/09/2020 demandant son adhésion à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la date du 1^{er} janvier 2021,

Vu le document d'incidences établi par la commune de Nançay et annexé à la présente délibération,

Vu la délibération de la Communauté de communes Sauldre n°2020-09-057 du 28/09/2020 approuvant la demande d'intégration de la commune de Nançay au 1^{er} janvier 2021,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes Sauldre et Sologne d'accueillir la commune de Nançay, reconnue pour ses attraits scientifiques, gastronomiques, culturels, artistiques et sportifs,

Considérant la notification de la délibération favorable de la Communauté de communes Sauldre et Sologne par courrier de la Présidente en date du 29/09/2020,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE par voix

- **D'APPROUVER la demande d'adhésion de la commune de Nançay à la Communauté de communes Sauldre et Sologne au 1^{er} janvier 2021.**

L'assemblée approuve à l'unanimité.

2- Concert de Saint-Hubert et Arbre de Noël

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année est organisée :

- La Messe de St-Hubert ou le concert de St-Hubert par les Echos du Berry (sonneurs de trompes de chasse), qui a lieu le 1^{er} samedi du mois de novembre, soit le 7 novembre 2020. A l'issue du concert un vin d'honneur est offert. Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, faut-il maintenir cette manifestation ? Monsieur le Maire dit que les sonneurs de trompe postillonnent énormément dans leurs instruments de musique et qu'il y a beaucoup de projections, avec la crise sanitaire actuelle il n'est pas possible de faire prendre de risques aux spectateurs. Monsieur le Maire propose d'attendre l'année prochaine pour pouvoir faire une messe dans l'église réparée. L'assemblée approuve à l'unanimité l'annulation du concert.
- L'Arbre de Noël des enfants et des aînés qui se déroule comme suit : spectacle pour les enfants et les aînés, qui sont assis pendant la représentation ; goûter offert aux enfants et aux aînés ; remise des cadeaux aux enfants par le Père Noël et remise des colis aux aînés par les conseillers municipaux.

Cette manifestation peut avoir lieu en respectant les gestes barrières et la distanciation physique, les aînés restent assis à table et sont servis. Les enfants sont assis devant « la scène » pour assister à la représentation avec ou sans leurs parents. La table du goûter des enfants est suffisamment grande pour le nombre d'enfants présents (6 ou 7).

Monsieur le Maire a reçu la proposition suivante pour l'arbre de Noël, malheureusement, ils ne sont pas disponibles à la date voulue, le 16 décembre, mais le 9 décembre. Le tarif est un peu plus élevé que d'habitude, mais il semble plus intéressant pour les enfants et les aînés.

"ON VA SAUVER LA PLANÈTE !"

Spectacle de Music Hall pour Enfants de tous les âges :

**Spectacle professionnel, SUR SCÈNE DEPUIS 12 ANS et de nombreuses références !
Écologie, recyclage, alimentation, tolérance et bien d'autres sujets abordés en Chansons,
Musique vivante, conte, Comédie, Poésie.**

**Effets visuels tels que Bulles de savon géantes, Lévitacion, Magie, mime illustrent les
chansons et les thèmes proposés.**

**Bien sûr le thème de Noël est présent, avec un accueil du père Noël en chanson à la fin du
spectacle!**

Bande Annonce : <https://youtu.be/T4RsZ0Czb5g>

Facebook : <https://www.facebook.com/Jboureux/>

Toutefois, nous sommes déjà réservés le 16 décembre, d'autres dates sont disponibles (mercredis 2, 9 ou 23, samedi 19, dimanche 20 ou 27 décembre par exemple); Retrouvez notre planning prévisionnel au bas de ce mail pour choisir votre date.

Selon notre barème en pièce jointe, notre prix **TTC facturé** pour 1représentation un mercredi de décembre, serait de **1000€ TTC**, transport du matériel et déplacement des artistes **OFFERT** ! En janvier, nous pouvons vous faire profiter du tarif de 750€ TTC !

(Tarif TTC, y compris charges sociales, salaires, frais de gestion, facturation, règlement par virement administratif...).

2 artistes sur scène + une accessoiriste assistante magie et technicienne lumière.

Technique entièrement fournie et montée sono/éclairage jusqu'à 150 places (possibilité renfort technique 300 places offert), salaires, charges sociales, facturation TTC (technique seule évaluée à 600€ par un prestataire extérieur) frais d'accueil, restaurant, hébergement à **NOTRE CHARGE**.

Annulation ou report gratuit en cas de force majeure lié à la crise sanitaire.

11 numéros inédits qui s'enchainent comme au cirque, 9 personnages interprétés par 2 artistes polyvalents et professionnels (+ 1 technicienne accessoiriste et assistante), pour vous proposer un spectacle vivant, original et de qualité, à la fois très ludique et éducatif.

La version pour les 6/12 ans, dure **jusqu'à 1h15mn** dans sa totalité et comporte **11 numéros** originaux de 4 à 6 mn et distraira petits et grands.

Il peut être joué en salle ou en plein air lorsque le temps le permet.

Nous pouvons sélectionner seulement quelques numéros si vous souhaitez un passage plus court.

Une version pour les maternelles est également disponible : durée 45mn dont 30 mn de visuel: Bulles géantes, Mime, Magie !

"On va sauver la Planète" a été présenté plus de 300 fois depuis sa création.

Nous venons de présenter ce spectacle 10 fois en centre de vacances, pendant la crise sanitaire, nous avons retravaillé notre mise en scène afin de respecter scrupuleusement le protocole sanitaire :

1er rang à 3 mètres de l'espace scénique, pas d'intervention d'enfants ni d'adultes sur scène, les interactions se font depuis les places assises.

Notre spectacle s'est fait remarqué par notre chanson sur la Terre, interprétée à 4 mains et 2 voix sur une guitare.

Visionnez cette vidéo effectuée pendant le confinement et pour le concours Centre France:
<https://www.youtube.com/watch?v=fcj7y1n1QZQ>

"ON VA SAUVER LA PLANÈTE !"

Par la troupe

"La Puce à l'Oreille"

Retrouvez Mamie Pouet pouet, la grand mère recycleuse, le clown magicien "Banana", le gentil loup végétarien, Tic et Tac les mimes et leurs bulles de savon géantes, ou Julie, la plus étourdie des petites filles.

Muriel KUBICKÉ souhaite rappeler que l'arbre de Noël est avant tout destiné aux enfants de Sainte-Montaine, les aînés ont été associés à cet événement, mais ils ne doivent pas être prioritaires sur les enfants. Elle précise que le prix des cadeaux pour les enfants a été augmenté pour atteindre 30 €, alors que les aînés ont un colis de 40 € environ + le repas du Nouvel An. Chaque année, il est remarqué que les aînés sont indisciplinés à l'Arbre de Noël, ils veulent être servis en premier, parlent pendant le spectacle ...

Monsieur le Maire dit qu'il faut mettre en place des réservations pour assister à l'arbre de Noël. Muriel KUBICKÉ répond que c'est ce qui est fait chaque année.

Muriel KUBICKÉ dit qu'elle veut bien s'occuper des colis, comme chaque année. En général, il est constitué d'un repas entier de l'apéritif au dessert. Elle explique qu'en 2008, le colis était de 30 € et il est monté jusqu'à 40 €, l'année dernière le prix était de 38 €, elle essaiera d'être dans le même ordre.

En raison de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire demande s'il faut maintenir le repas des aînés en janvier. Bertrand CASSÉ souhaite qu'il soit maintenu.

L'assemblée approuve à l'unanimité

11- Questions diverses

- ⇒ **A ajouter à l'ordre du jour : Désignation d'un correspondant défense** Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, il s'était proposé et avait été désigné correspondant défense. Après avoir étudié plus longuement les missions du correspondant défense, il s'est aperçu que la communication entre l'Armée et la commune était primordial. Muriel KUBICKÉ s'était proposée, Monsieur le Maire lui demande si elle est toujours partante. Muriel KUBICKÉ accepte et est désignée à l'unanimité correspondant défense de la commune de Sainte-Montaine.
- ⇒ **Publication des réunions du conseil municipal dans la presse**
- ⇒ **Prochaine réunion du conseil municipal** Monsieur le Maire propose de se réunir début décembre pour faire le point sur les travaux de l'église, sur l'opération de revitalisation des territoires ... Il dit qu'il faut prévoir du temps et propose de se réunir à 18h, le vendredi 4 décembre. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance à 10 heures.